

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 15 septembre 2021

Etaient présents :

Mmes, DIGOIN, LABOURIER, LEMAIRE, PENAUD, PERES, RIOUBLANC,
Mrs., AVIGNON, BERNARD, BLEUEZ, DUMONTANT, DURAND, TOURADE

Excusés : Mme TOURNADE (procuration à S. Durand), M. ARNAUD, M. FIALAIRE.

Secrétaire de séance : Mme PENAUD.

Ordre du jour :

- Tarification sociale des cantines.
- Questions diverses.

1 – Tarification sociale des cantines

Un courrier cosigné de Madame la Préfète et de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, du 09 juin 2021, nous suggère d'établir une grille tarifaire, avec trois tarifs différents et progressifs, qui tiennent compte du quotient familial des parents (CAF) afin de permettre aux plus démunis de payer le repas au tarif de 1€ maximum.

Les communes éligibles à cet aménagement tarifaire sont celles qui perçoivent la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale. Ce qui est le cas pour les communes creusoises.

Pour chaque repas servi au tarif maximal d'1€ par jour, l'Etat reverse 3€. Au sein du RPI, les deux communes de Saint-Marc-à-Frongier et de Blessac, à priori favorables à la mise en place de ce principe, se sont accordées pour établir les mêmes tarifications ci-dessous :

- 1^{ère} tranche de 0€ à 800 € : tarif cantine = 0,50 €.
- 2^{ème} tranche de 801 € à 1500 € : tarif = 0,90 €.
- 3^{ème} tranche au-delà de 1500 € : tarif = 2,50 €.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de convention entre l'Etat et la Commune pour la mise en place de la tarification sociale des cantines. La commune fixe cette tarification sociale identique à celle de St Marc-à-Frongier en 3 tranches et pour une durée de 3 ans (rentrée de septembre 2021 à la fin d'année scolaire 2023/2024). A défaut de communication du quotient familial, la tranche 3 sera appliquée.

Vote :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2 – Questions diverses

- **Sinistre maison TRAYAUD :**

Suite aux inondations au hameau des Bordes des travaux ont été effectués : curage du fossé sur toute sa longueur et déviation des eaux pluviales vers le champ de M. RAMBERT Pascal au niveau du virage situé après les dernières maisons. Un curage a également été effectué le long de la route de la Chassagne face au boulo-drome.

Le coût des travaux des Bordes s'élèvent à : 5 409,13€ TTC.

La compagnie d'assurance de M. et Mme TRAYAUD a dépêché un expert pour évaluer les dégâts et les responsabilités.

La commune ainsi que l'exploitation RAMBERT ont obligatoirement leur responsabilité impliquée, chacune à leur niveau : eau ruisselant de la route communale et du champ RAMBERT.

Notre assurance a dépêché un expert qui s'est rendu sur les lieux le 19 août 2021 à 10h. La visite fut relativement brève : après avoir constaté les dégâts matériels les trois experts doivent se consulter afin de répartir ensemble les responsabilités de chacun.

- **Travaux agence postale :**

Lors des contrôles Radon, l'agence postale était au-dessus de la norme admise (300Bq/m^3) : Accueil du public : 868 Bq/m^3 - Bureau : 750 Bq/m^3 .

L'action corrective est l'amélioration de la ventilation du local.

Suite au devis demandé à Monsieur BONIFAS les travaux ont été réalisés avec la pose d'une ventilation motorisée (230,46€ TTC).

Suite à ces travaux un nouveau contrôle sera demandé.

Le dossier accessibilité de l'agence postale est terminé. Il a été adressé au département pour approbation. Les travaux sont les suivants :

- Place PMR
- Rampe d'accessibilité
- Sonnette
- Bande rugueuse
- Tablette abattable

- **Pylône FREE à La Borne :**

Suite au dernier courrier de Madame et Monsieur BARBEAU adressé à l'ensemble des membres du Conseil, une rencontre a eu lieu le 03 septembre à 10 heures 30 avec les personnes de la société FREE et des élus (M. BERNARD et M. DURAND). Tout le Conseil était invité à participer à cette rencontre, mais beaucoup d'élus ne purent venir du fait de leur travail.

Madame et Monsieur BARBEAU ont exposé leurs points de vue, et posé toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Les personnes de FREE avaient préparé leur dossier et ont pu ainsi répondre à chacune des interrogations.

Madame et Monsieur BARBEAU sont conscients que tous les arguments évoqués contre le projet ne feront pas renoncer à l'implantation de ce pylône qui va permettre un meilleur réseau de téléphonie mobile sur le secteur de La Borne et de La Chapelle.

Ils nous ont assuré que s'ils partaient de La Borne, le pylône n'en était pas la raison essentielle. Leur départ étant l'impossibilité de réaliser leur projet professionnel.

- **Demande d'un certificat d'urbanisme :**

Le certificat d'urbanisme demandé pour le terrain longeant la rue du Château et le lotissement JALLOT a été accordé.

Il faut déterminer la surface à faire border

- **Achat d'une bande de terrain par le Département à la famille GIRONDE :**

Afin de réaliser les travaux de la digue, lorsque cela sera possible, le département souhaite acquérir une partie du terrain de la famille GIRONDE qui longe la route D17. Il s'agit de la partie pentue du terrain.

Le 20 juillet 2021 à 10 heures rencontre entre M et Mme GIRONDE, Mme FROMONTEIL-BEAU du département et M DURAND.

La réunion s'est déroulée sur les lieux mêmes. Après une à deux heures de discussion très constructive, Mme FROMONTEIL BEAU décide de revenir le 23 septembre à 10h30, avec M. Jean-Louis THIBORD (UTT de BOURGANEUF), pour une nouvelle rencontre avec Mme et M. GIRONDE et M. DURAND, afin de délimiter par piquetage la partie exacte de terrain à acquérir par le département. La promesse de vente se signera à ce moment.

- **Journées du patrimoine :**

Elles ont lieu le 3^{ème} week-end de septembre. La visite de l'église du bourg de Blessac sera commentée par M. Champagnat le samedi 18 septembre à 11h.

- **Occupation du stade :**

Après beaucoup d'hésitations l'équipe de foot a décidé de s'entraîner à nouveau sur le stade de Blessac. La saison commence début septembre.

- **Départ éventuel en retraite d'Isabelle :**

Madame LOULERGUE Isabelle, a informé M. le maire de son éventuel départ en retraite fin mars 2022. Elle doit se renseigner dès septembre 2021 pour connaître les modalités de son éventuelle cessation d'activité. Il nous faut commencer à penser à envisager son remplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30